

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JANVIER 2022 -

Présents : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, maire ;
M. Gilles BOULOUYS et Mme Hélène ICARD-MARTINEZ, adjoints ;
Mme Sylvie RONDE et MM. Alexandre BARCELONNE, Colin CHARLES, Alain VIGNAUX,
François VINAS, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Pascal BEDOS-AURIVEL, Thierry CAMBON et Lilian DUFOUR.

Mme Hélène ICARD-MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

1. **Eclairage public : installation et remplacement de lampadaires :**

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve l'installation de deux points lumineux supplémentaires : le premier au *chemin de la Prade* et le second dans la *rue des muriers*. La CESML exécutera les travaux pour un montant de 2 293,27 € HT.

Aussi, le Conseil approuve le remplacement de deux lampadaires *avenue de l'Aurelle* pour un montant de 1 788,13 € HT.

2. **Modification du sens de circulation de la rue des prés :**

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé la modification du sens de circulation actuellement en vigueur dans la *rue des prés*. A cet effet, un panneau de type B1 (sens interdit) sera installé à l'entrée de la rue en descendant la *rue Saint Vincent*. Un panneau sera ajouté sous le panneau de sens interdit, afin de permettre l'entrée sur cette voie publique aux riverains et à divers services (secours, ramassage des déchets ...).

3. **Opération 8000 arbres par an : choix des espèces :**

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé sa participation pour la 3ème année consécutive à l'opération départementale 8000 arbres par an. Diverses espèces (micocouliers, tilleuls, amandiers...) seront commandées et plantées à l'automne 2022.

4. **GDON Tours&Terroirs : vote d'une subvention :**

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le versement d'une subvention de 350 € au profit du Groupement de Défense des Organismes Nuisibles (GDON) Tours&Terroirs, véritable réseau de surveillance, de prévention contre la flavescence dorée dont la lutte est encadrée chaque année par arrêté préfectoral.

5. **DETR 2022 : remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes :**

Le système de chauffage de la salle des fêtes, consommateur d'énergies et obsolète ne répond plus aux attentes. A l'issue d'une consultation d'entreprises, l'offre de la société ANEO est la mieux disante, pour un montant de 16 931,13 € HT.

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve de déposer ce dossier au titre de la DETR 2022 et de solliciter, auprès de l'Etat, une participation financière de 80%.

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JANVIER 2022 -

6. DSIL 2022 : rénovation du parc d'éclairage public :

Dans un souci d'économies d'énergies, le Conseil décide la rénovation du parc d'éclairage public de la commune avec le remplacement de 21 lanternes LED. A l'unanimité des présents, le Conseil approuve le devis de la CESML d'un montant de 21 007,05 € HT.

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve de déposer ce dossier au titre de la DSIL 2022 et de solliciter, auprès de l'Etat, une participation financière de 80%.

7. Echange de parcelles pour la création d'un local à poubelles :

Huit logements sont nouvellement en location dans la *rue des muriers*. A ce titre, il convient de gérer au mieux les ordures ménagères. Selon les recommandations du service déchets de la communauté de communes, un local à poubelles pourrait être aménagé sur une partie de la parcelle communale cadastrée section B n° 925.

Afin d'éviter cet aménagement sur le domaine privé de la commune, le Conseil approuve à l'unanimité des présents la cession de 16m² de la parcelle B925 en échange de 16 m² provenant de 2 parcelles privées : B953 (8m²) et B951 (8m²).

8. Adhésion au contrat-groupe du CDG34 pour l'assurance des risques statutaires :

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve l'adhésion de la commune au contrat-groupe du Centre de Gestion de l'Hérault concernant l'assurance des risques statutaires du personnel municipal. La convention cessera le 31 décembre 2025, moyennant une participation annuelle de la collectivité.

9. Adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 :

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve la mise en place du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette instruction budgétaire, plus récente et complète, conserve les principes budgétaires applicables au référentiel M14 actuellement en vigueur.

10. Démarche EPITERRE pour une évolution des pratiques agricoles :

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve la scénarisation d'un programme agro-environnemental pour Popian via une démarche EPITERRE. Cette démarche propose des services environnementaux qui contribuent notamment à développer les ressources vitales pour les pollinisateurs, structurer les paysages, fédérer les conduits agronomiques et sensibiliser le grand public aux engagements des agriculteurs.

Cette démarche est en lien avec le projet « Santé et Territoire » initié par la commune.

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 JANVIER 2022 -

11. Charte de bon voisinage :

En partenariat avec l'ADASEA de l'Hérault, et en lien avec le projet « Santé et Territoire » initié et piloté par la commune, il pourrait être élaboré une charte de bon voisinage dont les objectifs sont nombreux :

- Améliorer les relations entre les exploitants agricoles et viticoles et les autres acteurs du territoire, en particulier les riverains des parcelles agricoles ;
- Répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation de produits phytosanitaires particulièrement à proximité des habitations ;
- Expliquer le métier d'agriculteur et de viticulteur ;
- Favoriser la cohabitation sur un territoire réunissant exploitants agricoles et riverains.

A l'unanimité des présents, le Conseil approuve le partenariat avec l'ADASEA de l'Hérault et la réalisation de la charte de bon voisinage pour un montant de 1 800 € HT.

12. Questions diverses :

- **Porche d'entrée de l'église Saint Vincent :** les travaux du porche sont sur le point d'être terminés. Les entreprises ont été à pied d'œuvre pour cette imposante rénovation.
- **Jardins partagés :** l'aménagement des 16 jardins partagés va bientôt débuter. La commune bénéficiera du soutien financier du Conseil départemental (9 843,26 €) et de la communauté de communes Vallée de l'Hérault (6 342,76 €).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le maire,
Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

